

RÉSUMÉ DU PROJET

La Ville de Saint-Jérôme procédera à des travaux de drainage, d'asphaltage, de réfection des bordures et d'aménagement de trottoirs et d'une piste cyclable sur la rue Wilfrid ainsi sur que la 36^e Avenue, entre le boul. Jean-Baptiste-Rolland Est et la 39^e Avenue.

Vous trouverez au verso le plan de la nouvelle configuration de la rue.



VOTRE COLLABORATION EST ESSENTIELLE AUX ABORDS DU CHANTIER AFIN D'ASSURER LA SÉCURITÉ DE TOUS!

- Respectez la signalisation, la limite de vitesse et les indications des signaleurs;
- Évitez les distractions au volant;
- Faites preuve de patience et de respect envers les travailleurs.



Abonnez-vous au service d'alertes afin de recevoir les avis importants!
vsj.ca/alertes

POUR PLUS D'INFORMATION :
[VSJ.CA/INFO-CHANTIERS](https://vsj.ca/info-chantiers)
450 569-5000



Merci de votre collaboration
pendant les travaux



RUE WILFRID ET 36^E AVENUE

TRAVAUX DE RÉFECTION DE CHAUSSÉES

PÉRIODE DES TRAVAUX

Les travaux de réfection seront réalisés dès juin et se poursuivront jusqu'à l'automne 2025. Les travaux entraîneront la fermeture complète des rues ciblées. Les intersections de la 36^e Avenue et du 1^{er} Boulevard, puis de la 36^e Avenue et de la 10^e Rue demeureront toutefois ouvertes à la circulation.

SURVEILLANCE DE CHANTIER

Un surveillant de chantier sera sur place tout au long des travaux. N'hésitez pas à lui poser des questions !

INVESTISSEMENT :
3,4 M\$

NUISANCES



Bruit et vibrations

- Possible du lundi au vendredi, de 7 h à 18 h.

Poussière

- Des opérations d'arrosage seront réalisées au besoin.

ACCÈS À VOTRE PROPRIÉTÉ

L'accès à votre propriété sera maintenu en tout temps.

Durant les travaux de drainage et les phases de bétonnage, la circulation automobile sera toutefois interdite dans certaines rues.

Les résidents concernés en seront informés à l'avance et pourront, si nécessaire, stationner leur véhicule dans les rues adjacentes.

REPÈRES D'ARPENTAGE

Des piquets d'arpentage seront posés à proximité de votre propriété ou sur celle-ci.



Il est essentiel de ne pas les enlever ni de les déplacer, car ils fournissent des informations importantes. Ces piquets seront retirés dès la fin des travaux.

RÉFECTION DES ENTRÉES PRIVÉES



Nous vous conseillons de n'entreprendre aucuns travaux de pavage ou d'aménagement paysager avant la fin du chantier sur votre rue. La Ville s'engage à faire la réfection du gazon, de la chaussée, du pavé uni et autres revêtements de surface endommagés lors des travaux et à remettre les lieux dans leur état initial.

Si vous avez un système d'arrosage automatique (gicleurs) situé dans l'emprise municipale, nous vous recommandons de le déplacer sur votre terrain. S'il est endommagé, les travaux de réparation seront sous votre responsabilité.

AMÉNAGEMENTS PRÉVUS SUR L'EMPRISE MUNICIPALE

Le nouvel aménagement des voies sera réalisé à l'intérieur de l'emprise municipale, sans empiéter sur les terrains privés. Les aménagements pourraient toutefois modifier la longueur de certaines entrées charretières.

COLLECTE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES



Le calendrier des collectes pour votre secteur sera respecté pendant les travaux.

Placez vos bacs en bordure de rue, comme à l'habitude, avant 7 h le jour de la collecte.

Au besoin, l'entrepreneur les déplacera à l'extérieur du chantier pour qu'ils soient vidés. Pour les repérer plus facilement, inscrivez votre adresse sur chacun de vos bacs.

NOUVEAUX VÉGÉTAUX

De nouveaux végétaux, tels que des arbustes, des arbres et du gazon, pourraient être aménagés sur votre terrain. Nous comptons sur votre collaboration pour les entretenir et pour prendre les précautions nécessaires afin d'en assurer la conservation.

